

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	4 La finance 4.6 Comment financer l'entreprise ?	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

F

être dangereux à terme pour l'entreprise si le fournisseur disparaissait. Alors que **Carrefour** se faisait payer au comptant par ses clients, il exigeait un crédit fournisseur de 90 jours, voire plus !

M

- **Les concours bancaires sous forme de découvert.**
Cette forme de financement est certainement la plus onéreuse et surtout la plus dangereuse. En effet, le banquier accorde un découvert de quelques mois tacitement renouvelable jusqu'à ce qu'il juge que l'entreprise doit le combler sous quinzaine. Si l'entreprise ne trouve pas un apport de capitaux propres en contre-partie, l'entreprise est alors en cession de paiement.

4.6.5.4 Les possibilités de liquidité

Les possibilités pour rendre l'entreprise plus liquide sont les suivantes, classées par ordre de préférence décroissante :

&

- **Crédit-bail.**
Le principe de **crédit-bail** consiste à louer ses immobilisations corporelles au lieu de les acheter. L'achat a lieu en définitive si le projet les nécessitant est rentable. Pour analyser correctement le bilan financier d'une entreprise utilisant ce principe, il est nécessaire d'effectuer le retraitement suivant comme si le bien était possédé en propre :

- $\sum_{i=1}^n \frac{4}{5} * \text{Loyer}_i$ équivalent à la valeur comptable du bien.

- $\frac{4}{5} * \text{Loyer}$ équivalent à un amortissement du bien.

- $\frac{1}{5} * \text{Loyer}$ équivalent à des frais financiers de l'emprunt couvrant l'achat du bien.

&

F

- **Lease-back.**
Le principe du **lease-back** est de vendre une partie des immobilisations corporelles à une entreprise et de les lui relouer ensuite. **Coca-cola** a externalisé la mise en bouteille de ses sodas auprès de sous-traitants pour lesquels l'entreprise prend une part minoritaire. Ainsi, ces actifs n'apparaissent pas dans le bilan consolidé du groupe.

&

- **Conversion des créances clients.**
 - **L'escompte.**
Par le principe de **l'escompte** la banque accorde un financement immédiat pour les créances sûres en contre partie de frais financiers élevés – 2 % du montant par mois de crédit par exemple. Toutefois, si un client ne peut honorer sa dette, l'établissement financier se retourne alors vers l'entreprise qui assume toujours le risque de ses clients.

&

- **L'affacturage.**
Par le principe de **l'affacturage**, l'établissement de crédit accorde un financement immédiat pour les créances sûres en contre partie de frais financiers élevés – 2 % du montant par mois de crédit. Cette fois-ci, le risque d'insolvabilité des clients est transféré de l'entreprise à la société d'affacturage.

&

- **La titrisation.**
La **titrisation** consiste à émettre des titres pour escompter ses créances clients auprès des marchés financiers. Le risque d'insolvabilité des clients est également transféré de l'entreprise à la société de titrisation.
- **Conversion des dettes fournisseurs ou bancaires en équivalent apport en capital.**
Cela ne se pratique uniquement quand l'entreprise est dans une situation critique et dont le dépôt de bilan rendraient les fournisseurs ou les banques en mauvaise posture.